Validation des Acquis de l'Expérience

Accompagnement VAE – Formule de base

Métiers de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agro-alimentaire, des services en milieu rural

En formation continue

Dates
Entrée permanente

Nombre d'heures :
15 heures

Lieu
Campus Provence-Ventoux CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et Tarif
Nous contacter

Les objectifs pédagogiques

Démontrer vos compétences : vous allez vous préparer à la rédaction d'un dossier de validation et à l'entretien avec le jury. Vous choisirez et relaterez dans un dossier de validation des expériences qui valorisent vos compétences en fonction du diplôme visé. Vous serez accompagné(e) par une personne référencée par le ministère en charge de l'agriculture.

Prérequis et conditions d'inscription

Avis d'inscription au diplôme par la voie de la VAE délivré par la DRAAF SRFD.
Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Programme de formation

L'accompagnement est un appui méthodologique permettant de repérer et décrire les activités développées au cours des expériences vécues, de les rapprocher du référentiel de la certification visée pour élaborer le dossier de validation.

1. **Mise en place d'un échéancier** : avec votre accompagnateur, vous définirez un calendrier de travail, qui pourra s'adapter à votre organisation personnelle
2. **Aide à l'appropriation du dossier de validation** : les explications de votre accompagnateur vous aideront à comprendre les attendus du jury et à vous lancer dans l'écriture
3. **Présentation du référentiel du diplôme visé** : votre accompagnateur vous fournira des repères sur le contenu du référentiel pour vous permettre de bien cibler vos expériences
4. **Exploration des expériences** : lors d'entretiens oraux, vous serez amené(e) à raconter/décrire vos expériences pour choisir les activités les plus pertinentes au regard du diplôme. *L'accompagnateur prendra des notes et/ou enregistrera et pourra vous les remettre.*
5. **Rédaction progressive du dossier** : vous aurez à rédiger votre dossier, travail personnel de description et d'analyse de vos activités. L'accompagnateur vous aidera à mettre en mots et expliciter vos activités. Votre dossier sera lu au fur et à mesure et des suggestions pourront être apportées pour aboutir à une formulation qui aura du sens pour vous et qui sera plus en lien avec le référentiel du diplôme.
6. **Préparation à l'entretien avec le jury** : votre accompagnateur expliquera l'objectif, le cadre et le déroulement de l'entretien. Il vous conseillera sur la façon d'appréhender les questions du jury. *Vous participerez à une simulation d'entretien. Des experts du diplôme pourront être mobilisés.*

Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
https://www.epl.carpentras.educagri.fr
https://cfppaprovenceventoux.fr

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.

Mise à jour
Juin 2025

7. **Entretien post-jury**, à votre demande :

- en cas de validation totale : débriefing et suite du projet professionnel
- en cas de validation partielle : débriefing, travail sur l'acceptation du résultat et montage du projet de poursuite
- en cas d'absence de validation : débriefing, travail sur l'acceptation du résultat et aide à l'orientation pour la suite.

En aucun cas, l'accompagnement ne consistera à écrire le dossier de VAE à la place du ou de la candidat(e).
L'accompagnateur s'engage sur un appui méthodologique et non sur le résultat de la validation.

*Vous pourrez accéder à l'accompagnement tout au long de l'année dès réception de votre avis d'inscription au diplôme par la voie de la VAE. Ceci implique une démarche préalable de demande d'inscription auprès de la DRAAF SRFD via un dossier de demande de recevabilité à la VAE (CERFA N° 12818*02).*

Méthodes pédagogiques

Alternance de phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel.
Des entretiens collectifs et du travail en groupe peuvent être proposés pour des temps d'échanges, de regards croisés, de réflexions partagées avec d'autres candidats en démarche VAE.
Formation entièrement présentielle ou mixte (présentielle et distance).
L'accompagnateur détient l'expertise de l'écoute, du conseil, des référentiels et de la démarche de VAE du ministère en charge de l'agriculture.

- Il a accès aux outils de travail du jury.
- Il peut mobiliser des experts dans différents secteurs professionnels.

Méthodes d'évaluation

Entretien oral avec le jury VAE.

Validation de la formation

Un certificat de réalisation est remis au stagiaire à la fin de l'accompagnement.

Intervenant pédagogique

Cécile VERRIELE, formatrice et accompagnatrice VAE, CFPPA Provence-Ventoux

Contact : Cécile VERRIELE Référente VAE
Tel : 04 90 60 80 67 Port : 06 17 90 51 79
mail : cecile.verriele@educagri.fr

Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr